

## Ils veulent casser nos métiers... Pourquoi ???

**Pourquoi passer de 40 régimes de retraites à 1 seul ?**

**Pourquoi passer de 140 métiers à moins de 40 ?**

**Et si la réponse était la même ?!**

Depuis des années, au gré des contre-réformes, la stratégie patronale répond à une seule et même logique : **augmenter les profits !**

Pour cela la méthode est simple, réduire la masse salariale :

- *En augmentant la productivité,*
- *En réduisant l'offre pour ne garder que les secteurs rentables,*
- *En externalisant ou sous-traitant tout ce qui n'est pas « cœur de métier » !*

**Statut et réglementation des cheminots...**

**un obstacle dans leur course aux profits !**

Nos acquis, en particulier notre statut protecteur, entrave cette course au profit. Le statut freine la mise en concurrence des opérateurs ferroviaires tels que le conçoivent les libéraux, en empêchant le dumping social. **Il y a donc nécessité pour eux de remettre en cause le statut SNCF**, c'est ce qu'ils viennent de faire avec la contre-réforme de 2018 qui entrainera la fin du recrutement au statut en 2020.

Dans un deuxième temps, la construction d'une convention collective de branche aux « ras des pâquerettes » constituant le plus petit dénominateur commun à tous les travailleurs du rail viendrait parachever le dogme patronal. **C'est par ce biais que nos patrons voudraient aligner les conditions de travail de 150 000 cheminots sur celles des 3000 travailleurs du rail du secteur privé.**

**Les métiers de la SNCF inconciliables avec leur logique marchande !**

Dans cette convention collective qui reste à construire, le patronat veut remettre en cause nos métiers tels que définis dans le dictionnaire des filières. Là où il y en avait plus de 400, il veut une quarantaine d'emplois repères, répartis dans les activités, hiérarchisés en niveaux et sans passerelles entre eux. **Le président de la SNCF qui voit des concurrents partout, veut en réalité utiliser l'arrivée de la concurrence pour casser nos métiers historiques sous prétexte que les cheminots manqueront de professionnalisme face à nos concurrents...**

Cette « simplification » remet en cause :

- Les spécificités,
- La rémunération de l'ancienneté dans le métier,
- La formation et le parcours professionnel,
- La transversalité des métiers sur l'ensemble des activités.

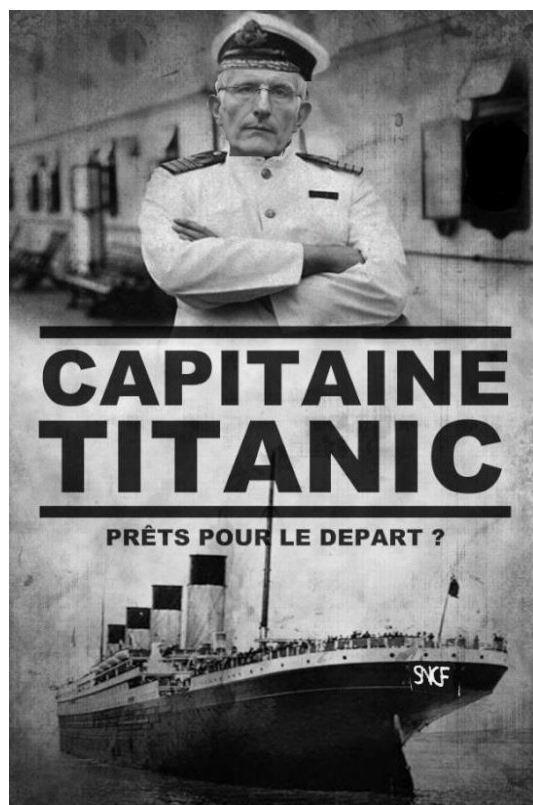
Les nouvelles conditions sociales internes à la SNCF que Pepy veut négocier rapidement seront établies afin d'encourager fortement le transfert des cheminots vers les nouveaux opérateurs. À ce titre, la stratégie patronale est clairement affichée ; il s'agit de prétexter un rapprochement du droit commun pour tirer les conditions de travail des cheminots vers le bas, en favorisant la poly compétence et la flexibilité.

**Un seul statut dans l'entreprise tiré vers le bas pour les agents au Cadre Permanent et les contractuels... et une seconde étape, pour tirer vers le bas les salariés de la SNCF vers les conditions sociales des entreprises ferroviaires privées.**

Cette remise en cause de nos métiers, la réécriture de nos textes statutaires, le transfert des cheminots... sont les moyens d'y parvenir pour les patrons de la SNCF et du privé, unis dans ce cadre !

***Pour les travailleurs du rail, la seule solution, c'est de s'unir pour que le Statut des cheminots soit celui qui s'applique à l'ensemble des salariés de la branche et que la convention collective soit au niveau des conditions d'emplois des salariés de la SNCF !***

Outre une individualisation des salaires freinant la défense collective des salariés, favorisant la méritocratie et la mise en concurrence des travailleurs, la logique de cette classification des NOUVEAUX METIERS est totalement identique à celle qui prévaut dans d'autres contre-réforme, comme celle des retraites par points... Celle de faire croire que l'on va accéder à une promotion ou à une meilleure pension, que l'on n'aurait pas eu dans l'ancien système.



**Un même statut pour tous, aligné sur celui des cheminots.**

Malgré nos acquis, la Direction SNCF a mis en place des stratégies de contournement lui permettant de s'affranchir du Statut. Elle a commencé, bien souvent sous de faux prétextes, par favoriser le recrutement de contractuels. **SUD-Rail conteste le recrutement de ces personnels en dehors du Statut. En effet, les motifs invoqués reposent sur l'âge (+ 30 ans), alors que les contre-réformes des retraites sont passées par là, ou la nationalité (extra communautaire), critère que notre fédération juge discriminatoire. C'est aussi ce qu'a dit le juge de l'affaire dite des « Chibanis ».**

La Direction a aussi favorisé le recours massif à l'externalisation de toute une série de métiers au prétexte qu'ils n'étaient pas « cœur de métier ». Il y a ainsi beaucoup de salariés qui auraient été dans les « services communs » et qui se retrouvent actuellement dans des entreprises privées : ONET, H. REIGNER, LANCRY, LASER, ITIREMIA... Là aussi, SUD-Rail conteste cette vision patronale qui tend à faire croire que ces personnels ne contribuent pas à un service public de

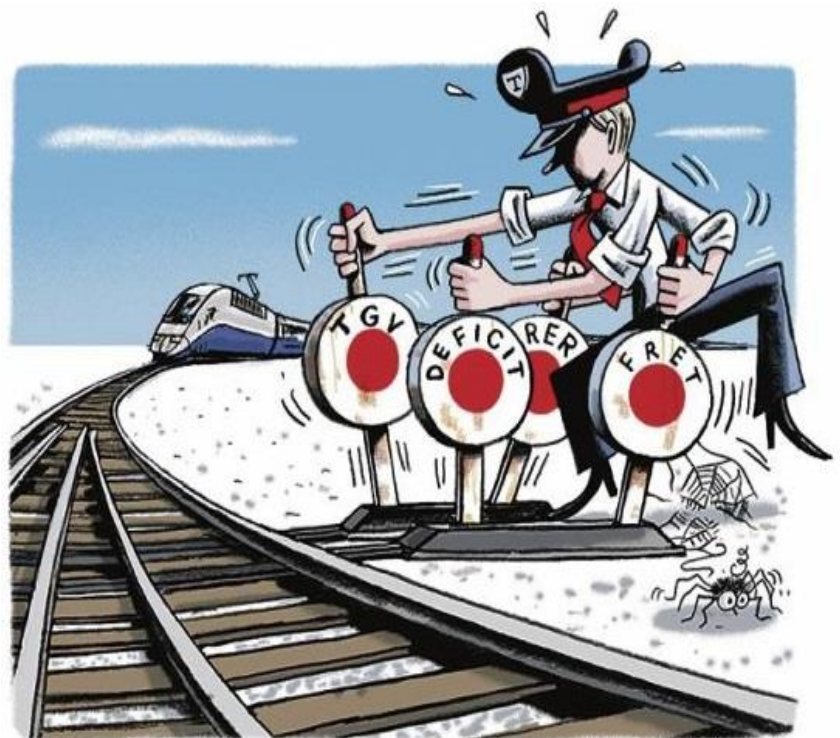
qualité que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Le récent mouvement de grève victorieux des salariés d'ONET (ex SMP) a démontré qu'ils faisaient partie intégrante du service public du ferroviaire. 45 jours sans que le nettoyage en gare soit effectué ne permettait pas d'avoir un niveau de service acceptable pour les usagers. **Notons que SUD-Rail a lourdement fait condamner en 2015 la direction SNCF pour soustraction illégale.** Jugement confirmé par la Cour d'Appel de Paris en janvier 2017.

Ces personnels ne bénéficient pas des protections sociales du Statut des cheminots et relèvent du droit privé. Ils n'ont donc pas les conditions salariales, le déroulé de carrière ou encore les mêmes conditions de départ à la retraite que les cheminots à statut. **C'est le dumping social organisé à l'intérieur même de la SNCF et c'est bien ça que visent nos dirigeants pour les cheminots !**

## **La culture de la sécurité ferroviaire est la grande oubliée de cette volonté patronale du profit coûte que coûte.**

Que se soient nos métiers, tels que définis aujourd'hui à la SNCF, ou que se soient les garanties sociales du Statut, tout découle d'une histoire faite d'incident, d'accident, de morts, qui ont façonné une culture de la sécurité qui devrait concerner tous les travailleurs du rail.

Quand un ou une salarié-e exerce dans une gare ou un triage, il ou elle est dans un environnement dont la dangerosité et la spécificité font qu'il ou elle doit bénéficier du Statut des cheminots ou à minima d'une convention collective calquée sur ledit Statut.



De même, quand des salariés travaillent à la construction ou aux réfections des voies, la technicité et les conditions particulières du travail en milieu ferroviaire justifient qu'ils bénéficient des mêmes droits que les cheminots grâce à une CCN calquée sur les droits des salariés de la SNCF.

De même, un salarié contractuel doit bénéficier d'un salaire, d'un parcours professionnel et d'une retraite identiques à ceux d'un salarié SNCF à statut.



## **Pour SUD-Rail, il n'est pas question d'accompagner la direction pour isoler les cheminots !**

À SUD-Rail, nous revendiquons et nous sommes attachés à une entreprise publique unique et intégrée où chaque salarié dispose des mêmes droits, où chaque salarié puisse commencer sa carrière dans une filière et ensuite faire évoluer son déroulement professionnel tel qu'il le souhaite, peu importe son activité originelle !

La Fédération SUD-Rail se rendra en négociation face aux patrons, sous le contrôle des cheminots et des travailleurs du rail :

- Pour conserver nos droits, nos acquis et en gagner de nouveaux !
- Pour exiger que tous les travailleurs du rail aient les mêmes droits calqués sur ceux des cheminots !



**Nous ne laisserons pas remettre en cause des années  
d'expérience qui ont forgé nos droits pour une meilleure sécurité  
et un meilleur service public ferroviaire !!!**

Affaiblir les conditions d'emplois des salariés du secteur ferroviaire, c'est affaiblir la sécurité des circulations, et c'est également offrir aux appétits du privé des milliers de salariés qui s'ajouteront à ceux déjà exploités !

**Moins disant social généralisé par des attaques  
quotidiennes et à venir sur les métiers, salaires, les  
retraites, la protection sociale... ÇA SUFFIT !**

**Face à ces attaques, la Fédération SUD-Rail et  
l'Union syndicale Solidaires, appellent à  
l'élargissement et l'amplification de la mobilisation  
sociale, à une puissante journée d'action, de  
mobilisations et de grève le 19 mars !**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS  
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel  
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede\_SUD\_Rail

Union  
syndicale  
**Solidaires**